

2026 - 017 NOMBRE DE MEMBRES

AFFÉRENT AU CONSEIL MUNICIPAL	EN EXERCICE	QUI ONT PRIS PART A LA DELIBERATION
27	27	27

Séance du 09 février 2026

Date de la convocation :
02/02/2026
Date d'affichage :
02/02/2026

L'an deux mille vingt-six, le **lundi 9 février à 19h00** le Conseil Municipal de cette Commune convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi au **Centre Yves Montand de RIBÉCOURT**, sous la présidence de **Monsieur LÉTOFFÉ Jean-Guy, Maire**.

Présents : M. LÉTOFFÉ Jean-Guy, Mme BALITOUT Hélène, M. CALMELS Daniel, M. BELLOT Patrice, Mme BLONDEAU Isabelle à partir de 19h10, M. CARRASCO José, Mme BILLOIR Suzanne, M. BONNETON André, Mme FRÉTÉ Thérèse, Mme CARVALHO Michèle, M. GILLOT Jean-Pierre, Mme PIENS Antonella, M. COPPIN Franck, M. LANCIEN Yves, M. CARON Joël, M. CANTRAINE Hervé, Mme HAINEZ Carole, M. POTET Patrick, Mme GANZITTI GROSCAUX Marina, M. HARDY Gilles à partir de 19h09, Mme CHARLET Valérie, M. CATRY Bruno.

Excusés : Mme KONATÉ-MARTIN Catherine, Mme BLONDEAU Isabelle jusqu'à 19h10, M. LERICHE Bruno, Mme GONIN Sabrina, Mme COULON Nadège, Mme DOGIMONT Laurette, M. HARDY Gilles jusqu'à 19h09

Pouvoirs : Mme KONATÉ-MARTIN Catherine à M. CARON Joël, Mme BLONDEAU Isabelle à M. LÉTOFFÉ Jean-Guy jusqu'à 19h10, M. LERICHE Bruno à M. BELLOT Patrice, Mme GONIN Sabrina à Mme BALITOUT Hélène, Mme COULON Nadège à Mme FRÉTÉ Thérèse, Mme DOGIMONT Laurette à M. CALMELS Daniel,

Secrétaire de séance : M. CARRASCO José

URBANISME

Aliénation 13 logements Clésence

RAPPORTEUR : M. BONNETON

Vu l'article L443-7 du Code de la Construction et de l'Habitation ;

Vu la demande d'avis de la Direction Départementale des Territoires pour l'aliénation de logements locatifs, sis 10,18,22,30,32 et 42 rue Victor Hugo ainsi qu'aux 12,18,26,30,38,46 et 54 rue Albert Camus appartenant à Clésence en date du 01/12/2025 ;

Considérant que l'organisme d'habitations à loyer modéré est tenu, lorsqu'il prévoit d'aliéner des logements à usage locatif, de requérir l'autorisation du représentant de l'Etat dans le département ;

Considérant que la commune d'implantation doit être consultée et dispose à cet effet, d'un délai de 2 mois pour émettre son avis à compter du jour où le maire a reçu la consultation, à défaut, celui-ci est réputé favorable ;

Vu l'avis favorable de la commission urbanisme en date du 26/01/2026 sous réserve que les locataires en place ne soient pas incités à déménager s'ils ne souhaitent pas acquérir leur maison.

Vu l'avis du bureau municipal en date du 29/01/2026

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

EMET un avis favorable à la demande d'aliénation de logements locatifs, sis 10, 42 rue Victor Hugo ainsi qu'aux 12,18,26,30,38,46 et 54 rue Albert Camus à Ribécourt-Dreslincourt, présentée par Clésence, sous réserve que les locataires actuellement en place ne fassent l'objet d'aucune incitation, pression ou démarche visant à les amener à quitter leur logement, dès lors qu'ils ne souhaitent pas acquérir la maison.

CHARGE ET DELEGUE, Monsieur le Maire, ou son remplaçant, et le Directeur Général des Services, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

PRECISE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de AMIENS, 14 rue Lemerchier – CS 81114 – 80011 Amiens Cedex 01, qui peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr, dans le délai de deux mois à compter de l'accomplissement des formalités de publicité rendant la présente décision opposable.

Le secrétaire de séance,

José CARRASCO



Le Maire,

Jean-Guy LÉTOFFÉ